

## INSCRIPTION A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

\*Si votre enfant n'a pas fréquenté l'ACM en 2018, il convient de renseigner un dossier complet.

### Centre de loisirs Educatifs « 3-12 ans » - Eté 2018

Lieu : Ecole maternelle - BAN-DE-LAVELINE

Document à rendre au plus tard le 29 juin 2018 (pour la première semaine)

#### RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENFANT A INSCRIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

#### INSCRIPTION ALSH ETE 2018 - Centre de Loisirs - 3 / 12 ans Jours de fréquentation du Centre de Loisirs et du mini-camp

Les inscriptions à la semaine sont prioritaires.

L'inscription sur 3 jours ne sera prise en compte qu'en fonction des places disponibles à l'issue de la clôture des inscriptions, soit après le 29 juin 2018.

**Centre de Loisirs**

Du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018 (cochez la ou les semaines souhaitées OU entourez les 3 jours souhaités)

| Semaine 28                       | Semaine 29                       | Semaine 30                       | Semaine 31                       |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Du lundi 09/07 au vendredi 13/07 | Du lundi 16/07 au vendredi 20/07 | Du lundi 23/07 au vendredi 27/07 | Du lundi 30/07 au vendredi 03/08 |
| L / M / M / J / V                | L / M / M / J / V                | L / M / M / J / V                | L / M / M / J / V                |

**Mini-camp (10-14 ans) à Bouzey** : 4 jours, 3 nuits (cochez le mini-camp souhaité)

*Inscription à la semaine  
obligatoire*

| Semaine 29                          | Semaine 30                          | Semaine 31                          |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Du mardi 17/07<br>au vendredi 20/07 | Du mardi 24/07<br>au vendredi 27/07 | Du mardi 31/07<br>au vendredi 03/08 |
|                                     |                                     |                                     |

*Places limitées*

#### FACTURATION et REGLEMENT

##### Tableau de modulation des tarifs 2018

| Tarifs ALSH   | CCFMG<br>5 jours | Extérieurs<br>5 jours | CCFMG<br>3 jours | Extérieurs<br>3 jours | Déductions                              |
|---|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|---|
| Tranche 1   | 67 €             | 117 €                 | 43 €             | 93 €                  |   |
| Tranche 2<br>601<QF<119<br>7                                    | 69 €             | 119 €                 | 45 €             | 95 €                  | Chèques Vacances ANCV ..... €           |
| Tranche 3<br>1197<QF<+  | 71 €             | 122 €                 | 47 €             | 97 €                  | Prise en charge CE ..... €              |
| MSA   | 85 €             | 137 €                 | 56 €             | 108 €                 | Autres ..... €                          |
| Veuillez reporter le prix concernant votre tranche ci-dessous : |                  |                       |                  |                       | <b>Total des déductions</b> (B) ..... € |
| (A) : ..... €   |                  |                       |                  |                       |   |

##### Récapitulatif du règlement

Chèque à l'ordre des Francas des Vosges

| Prix du séjour (A) | Déductions (B) | Total du séjour     | Mode de règlement | Réglé le |
|--------------------|----------------|---------------------|-------------------|----------|
|                    |                | (A) - (B) = ..... € |                   |          |

## RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Départementale des Francas des Vosges est une association d'Education Populaire organisatrice d'Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement et une fédération d'organismes locaux. L'organisation d'un centre de loisirs par les Francas des Vosges dans une collectivité se fait dans le cadre d'une convention et d'une adhésion de la collectivité à l'association.

Les Francas des Vosges œuvrent à promouvoir des espaces de loisirs éducatifs pour les enfants ainsi qu'à promouvoir les droits de ceux-ci.

### •LE PRIX COMPREND :

- Les frais d'organisation, d'alimentation, d'encadrement, d'activités et de déplacement.
- L'indemnité contractuelle pour les accidents dont le participant pourrait être victime.
- Les aides collectives attribuées directement à l'organisateur.

### •LE PRIX NE COMPREND PAS :

- La couverture du vol de biens personnels, de l'argent liquide et des bijoux.
- Les frais de déplacement pour se déplacer sur le lieu du centre de loisirs.
- Les frais pharmaceutiques et médicaux éventuels qui seront facturés. Nous vous transmettrons à ce moment les documents nécessaires pour obtenir le remboursement auprès de votre caisse d'assurances maladie et, le cas échéant, de votre mutuelle.

### •L'INSCRIPTION EST DEFINITIVE :

A réception du présent dossier dûment rempli et accompagné des documents demandés, sous réserve de place disponible. Elle vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et psychologique de l'enfant
- Régler le solde dans les délais mentionnés au paragraphe paiement ;
- Avertir des possibles modifications dans les dates d'inscription la semaine qui précède le changement.

### •PAIEMENT :

L'intégralité du paiement doit être réglé lors de l'inscription.

Sont acceptés comme titres de paiement, pour le centre de loisirs, les bons MSA, les chèques vacances (ANCV), les chèques CESU, les aides privées issues des organismes d'embauche des parents, les bons CAF ainsi que les aides spécifiques locales. Tout cela sous réserve d'une attestation officielle de prise en charge valide et originale jointe à l'inscription. Tout règlement en espèces se fera au centime près, aucune monnaie ne sera rendue.

Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comité d'entreprises devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

### •ANNULLATION :

L'Association, en concertation avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement du séjour. Il en est de même en cas d'actes délictueux. Dans ces circonstances, le séjour reste dû en totalité. En cas d'annulation de la famille, l'ensemble de la période ayant fait l'objet d'une inscription reste due, sauf en cas d'une impossibilité majeure (certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause d'absence sera demandé) ou dans le cas d'une semaine prévue, une semaine avant au minimum. Toute annulation de la part de la famille moins de 8 jours avant le début du séjour conduira à une facturation de 50% du prix des séjours.

### •RECLAMATIONS :

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 60 jours après la fin du séjour par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier.

Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos clients, collectivités et comités d'entreprises. Les prix mentionnés dans les tarifs sont valables sous réserve d'erreur de composition.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants. Les projets de départ (mini camps) seront, malgré tout, prévus en avance afin de permettre à tous de s'organiser.

### •LE DROIT A L'IMAGE :

L'Association pourra utiliser des photos réalisées pendant les activités, dans des documents de présentation des Accueils Collectifs de Mineurs les années suivantes ou lors de la promotion des Droits de l'Enfant, sauf si une demande écrite refusant l'autorisation de photos est parvenue auprès de l'Association Départementale des Francas des Vosges

### •INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Chaque participant a un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

## SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

1 - J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.

2 - J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

3 - Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs, en raison des soins prodigués.

4 - Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A.....le.....

Signatures :

### Contact :

Direction du centre de loisirs éducatifs de Ban-De-Laveline

Téléphone : 07.62.33.06.75

Mail : [k.glasser@francas-vosges.org](mailto:k.glasser@francas-vosges.org)